

3 août 1944 : une tragédie qu'il est important de rappeler

Au Vieux Bourg, au carrefour avec la route qui passe l'Arguenon, nous avons toutes et tous remarqué en bordure de voie la présence d'une stèle commémorative.

Mais en passant là, nous devons surveiller la circulation, songer aux raisons de notre déplacement et le moment n'est jamais opportun pour s'arrêter. Aussi, il est possible que de nombreux habitants de notre commune, surtout s'ils sont arrivés récemment, ignorent pourquoi cette stèle a été érigée à cet endroit.

EMBUSCADE À SAINT-LORMEL

Reportons-nous 79 ans en arrière. Nous sommes en guerre. Le 3 Août 1944, vers une heure du matin plusieurs jeunes résistants de Saint-Lormel se sont disposés en embuscade en bordure de route sous le château de l'Argentaye. Ils savent

qu'un groupe d'Allemands qui se replie sur Saint-Malo doit passer par là. Il fait nuit et chacun s'est caché de son mieux. Parmi ces jeunes FFI, Gérard Lemire et Aimé Poulain se sont abrités dans le champ près de la route derrière des meulons de blé (petits tas de blé).

DEUX JEUNES LORMELOIS TUÉS

Lorsque les Allemands qui viennent du Bourg arrivent à pied, l'accrochage est inévitable. Une grenade va coûter la vie à Gérard Lemire. Aimé Poulain, surpris par l'explosion toute proche, sort de sa cachette et se fait tuer à son tour. Nos deux jeunes Lormelois sont morts au « Champ d'honneur » Ils avaient 20 ans.

UN LIEU DE COMMÉMORATION

Le lendemain 4 Août, les Allemands avaient quitté notre commune mais la laissaient endeuillée. Une croix de bois fut d'abord plantée sur les lieux tragiques, puis 10 ans après ce drame, en 1954 sera construite une stèle inaugurée le 1er Août en présence de plus de deux cents personnes. Depuis cette date, chaque année, au début du mois d'Août une cérémonie est organisée sur place pour marquer l'engagement, le sacrifice et la mémoire des deux jeunes FFI. Elle est suivie d'un vin d'honneur en plein air dans le champ voisin.

POUR NE PAS OUBLIER

Bien sûr, il n'y a plus de témoins de ces événements, mais cela ne doit pas conduire à l'oubli et si vous vous sentez touchés et concernés, venez participer à ce moment collectif de mémoire qui aura lieu en fin de matinée le Dimanche 6 Août.

Daniel FRAVAL,
Président de
l'amicale des anciens
combattants



www.saint-lormel.fr

Mairie de Saint-Lormel

1, rue St-Pierre
22 130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 84 14 80
mairie.st.lormel@orange.fr

Horaires d'ouverture au public :

Tous les matins, du lundi au samedi, de 9h à 12h et le jeudi soir de 16h à 18h.

➔ **FERMETURE D'ÉTÉ DE LA MAIRIE :** Pour des raisons d'organisation des services municipaux administratifs, la mairie sera fermée au public les samedis matins du 15 juillet au 19 août 2023 inclus.

Numéro d'appel d'urgence
CCAS en dehors des heures
d'ouverture du standard
(9 h-12h & 14 h-17h30)
au 06 74 65 55 64

Imprimeur Gérant :
René BOUAN

Ont participé à la réalisation :

William AUBIN ,
René BOUAN,
Deborah LE DREF,
Catherine SORGIARD,
Josiane ROBISSOUT ,
Thomas SCHMITT

Création et mise en page :

Cocktail Graphic
22130 Saint-Lormel
www.cocktail-graphic.com



LES BRÈVES* du Conseil Municipal

DU 25
JUN
2023

Étaient présents :

AILLET Louis,
BOUAN René,
DAUNAY Loïc,
LEBORGNE Régine,
NEUTE Françoise
PORCHER Aurélie,
RAULT Philippe,
ROBISSOUT Josiane,
SORGNIARD Catherine
SUIRE Thierry.

Absents excusés :

AUBIN William (procuration
à ROBISSOUT Josiane),
MENIER Mireille (procuration
à LEBORGNE Régine)
PLESTAN Sylvaine (procura-
tion à PORCHER Aurélie)

* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal. Celui-ci est téléchargeable sur : www.saint-lormel.fr

• Les infos de Dinan Agglomération :

La conférence des maires du 12 juin 2023 a été essentiellement consacrée aux conséquences pour le territoire de Dinan-Agglomération de la réduction de la consommation foncière prévue par la loi Climat et résilience du 22 août 2021. Cette mesure prévoit

la diminution de moitié de la consommation foncière pour la période 2021-2031 par rapport à la décennie précédente et la « Zéro Artificialisation Nette » à compter de 2050.

• Parc Naturel Régional Vallée de la Rance Côte d'Émeraude : Projet de Charte et adhésion au syndicat mixte d'aménagement et de gestion

Il est rappelé qu'un Parc naturel régional (PNR) est défini comme un "territoire rural habité ; dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont reconnus au niveau national pour leurs fortes valeurs patrimoniales, mais dont l'équilibre est fragile".

Les cinq missions des PNR sont :

- De protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée,
- De contribuer :
 - à l'aménagement du territoire,
 - au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie,
 - à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- De réaliser des actions expé-

mentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

Il est indiqué que la démarche de création du PNR Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude arrive à son terme. Le Président de Région a adressé le projet à chaque commune concernée pour délibération. Il se compose d'un rapport de charte, du plan du Parc et des annexes (programme d'actions triennal, budget prévisionnel associé, organigramme prévisionnel et statuts). Les communes doivent se prononcer sur ces documents, chacune dans leurs instances délibératives.

À l'issue de la consultation, la charte sera soumise à l'approbation du Conseil régional de Bretagne, chargé de présenter la demande de classement pour 15 ans au Ministre de la Transition Écologique et Solidaire (décision prononcée par décret du Premier Ministre après avis des différents Ministères concernés).

Dans le cadre de cette approbation, la Région arrêtera le périmètre définitif du Parc, au vu des délibérations favorables des collectivités. Il est précisé en outre que l'approbation de la charte emporte l'adhésion de la commune au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional qui sera créé après publication du décret de création du PNR.

Le Conseil Municipal approuve sans réserve la charte du Parc naturel régional Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude, comprenant le rapport, le plan du Parc et les annexes. Il approuve également les

statuts présentés dans les annexes du rapport de charte et demande l'adhésion de la commune de SAINT-LORMEL au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude.

• Dinan Agglomération : Transfert de compétences réseaux de chaleur

Face aux enjeux majeurs du réchauffement climatique, la France, consciente de l'urgence à agir et de sa responsabilité particulière dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris, a décliné ses grandes priorités, dès juillet 2017, à travers son Plan Climat. À cette occasion, elle a adopté l'objectif d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, inscrit dans la loi Énergie-climat.

Pour l'atteindre, il est indispensable d'activer tous les leviers, et en particulier d'agir vigoureusement pour réduire les consommations énergétiques et développer les énergies propres. Dès 2019, le Ministère de la Transition écologique et solidaire a ciblé le développement massif de la chaleur renouvelable, des réseaux de chaleur et de froid comme faisant partie de ces leviers essentiels. Les pouvoirs publics encouragent particulièrement le développement des réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables ou de récupération, à travers la réglementation, la fiscalité, les subventions...

Ayant les mêmes ambitions, Dinan Agglomération est activement engagée dans une politique de transition énergétique, traduite notamment à travers l'élaboration et l'adoption



LE SAVIEZ-VOUS ?

de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Au-delà de la perspective d'y contribuer, le déploiement de réseaux de chaleur contribuerait à un véritable projet de territoire, vecteur indispensable pour exploiter massivement les énergies renouvelables et de récupération, notamment la chaleur de récupération dégagée par l'usine de valorisation énergétique de Taden.

Dès lors, et compte tenu des engagements énoncés dans le PCAET de Dinan Agglomération, la création de tels réseaux permettrait de :

- Augmenter la production d'énergies renouvelables (EnR) du territoire ;
- Augmenter la part d'EnR dans la consommation totale ;
- Valoriser au mieux la chaleur de récupération issue de l'Usine de Valorisation Énergétique (UVE) ;
- Proposer ainsi aux bénéficiaires du réseau une énergie propre, renouvelable, économique, indépendante des fluctuations du prix des énergies fossiles, compte tenu du contexte mondial actuel très tendu.

Afin d'assurer la desserte en énergie, du point de récupération à la livraison, l'implantation

de réseaux se fait généralement sur plusieurs communes. Il est donc indispensable que la compétence « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid » (article L.2224-38 Code général des collectivités territoriales) puisse être exercée à l'échelon communautaire.

Pour atteindre les objectifs assignés au PCAET dans le contexte législatif et réglementaire en vigueur et pour tendre au développement optimal et synergique des réseaux sur le territoire communautaire, le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération a donc délibéré pour solliciter les communes afin que soient étendues ses compétences aux réseaux de chaleur/froid lorsque leur création est d'intérêt communautaire. Ces compétences portent à la fois sur la création, le classement et l'exploitation de réseaux de chaleur/froid et sur l'alimentation en énergies renouvelables et/ou de récupération remplissant les conditions suivantes :

- Dont le dimensionnement permettrait de distribuer au minimum 10 GWh / an ;
- Desservant au minimum deux communes ;
- Dont l'alimentation est

pourvue à minima par 75 % d'Énergies Renouvelables et de Récupération (EnR&R).

Ce transfert de compétences à la communauté d'agglomération laisse la possibilité aux communes d'intervenir à leur initiative dans un cas de réalisation d'un réseau de chaleur en dehors des conditions précisées ci-dessus. Il est neutre pour les initiatives privées : les maîtres d'ouvrage privés conservent la possibilité de créer des réseaux de chaleur s'ils le souhaitent.

Profitant de cette proposition de modification des statuts, et afin de répondre aux enjeux de transition énergétique, il a également été proposé de pouvoir aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter, dans les conditions de l'article L. 2224-32 du CGCT, toute nouvelle installation :

- Hydroélectrique ;
- Utilisant les autres énergies renouvelables,
- De production d'hydrogène renouvelable ou bas-carbone,
- De cogénération ou de récupération d'énergie provenant d'installations visant l'alimentation d'un réseau de chaleur lorsque ces nouvelles installations se traduisent par une économie d'énergie et une réduction des pollutions atmosphériques.

Et ce, uniquement, pour l'implantation sur le périmètre des bâtiments, ouvrages et terrains de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale, Dinan Agglomération, qu'il en soit propriétaire ou affectataire. S'agissant du transfert de compétences facultatives, dont les modalités sont régies par l'article L.5211-17 du CGCT, deux étapes sont nécessaires pour le formaliser :

- Délibération du Conseil Communautaire, à la majorité qualifiée, sollicitant les conseils municipaux en vue du transfert de compétence et portant proposition de

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **BIENTOT 16 ANS!**
PENSEZ AU
RECENSEMENT,
C'EST OBLIGATOIRE

Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en JUILLET et AOUT 2007 sont invités à se présenter à la mairie à partir de leur date anniversaire (apporter le livret de famille).

• DÉMARCHÉ :

En ligne : Service en ligne. Recensement citoyen obligatoire. Service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.

Sur place : En mairie. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) ; Livret de famille. A savoir : il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

modification statutaire ;

- Notification de la délibération aux communes membres qui disposent d'un délai de 3 mois, à compter de la notification, pour délibérer (le silence valant acceptation implicite) dans les conditions de majorité qualifiée suivante :

Accord des 2/3 des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale OU

Accord de la moitié des conseils municipaux représentant plus des 2/3 de la population totale

À la suite, un arrêté préfectoral du représentant de l'État dans le département portant modification des statuts sera établi. Enfin, profitant de cette modification des statuts, il est également proposé d'ajouter la possibilité pour Dinan Agglomération de mener des procédures de passation et d'exécution des marchés publics, au nom et pour le compte des communes membres. Ce qui, ponctuellement, contribuerait au portage d'actions en dehors des compétences de Dinan Agglomération. Le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération ayant délibéré en ce sens le 22 mai dernier, le Conseil Municipal est ainsi appelé à se prononcer sur le transfert des dites compétences et la proposition de modification statutaire.

Les brèves du Conseil Municipal du 25 juin 2023 (suite)

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **RESTOS DU CŒUR DE MATIGNON :**

Campagne d'été

La campagne d'été des Restos du Coeur qui a débuté le jeudi 23 mars 2023 se poursuivra jusqu'au jeudi 16 novembre 2023. La distribution se fera toutes les 2 semaines de 9h à 11h15.

→ **HORAIRES D'ÉTÉ DES DECHETTERIES :**

PLANCOËT

**ZA de Nazareth
02 96 80 29 72**

Du 1er février au 31 octobre :
Lundi 9h - 12h
Mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9h - 12h et 14h - 18h
Jeudi 14h - 18h

MATIGNON

**Route du Chemin Vert
02 96 41 12 63**

Du 1er avril au 31 septembre :
Lundi : 13h30 - 18h
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 9h - 12h et 13h30 - 18h
Juillet et août :
Du lundi au samedi : 9h - 12h et 13h30 - 18h

→ **REPORTS DES COLLECTES :**

En raison du vendredi 14 juillet et du mardi 15 août, les collectes du vendredi sont reportées au samedi.

Ainsi le Conseil Municipal approuve le transfert au profit de Dinan Agglomération de la compétence :

- « création, classement et exploitation de réseaux publics de chaleur ou de froid » exercée par la commune à compter du 1^{er} octobre 2023 pour tout réseau répondant aux critères suivants :
 - Dont le dimensionnement permettrait de distribuer au minimum 10 GWh / an ;
 - Desservant au minimum deux communes ;
 - Dont l'alimentation est pourvue à minima par 75 % d'Énergies Renouvelables et de Récupération (EnR&R).

• « aménagement, exploitation, mais également faire aménager et faire exploiter, dans les conditions de l'article L. 2224-32 du CGCT, toute nouvelle installation :

- Hydroélectrique ;
- Utilisant les autres énergies renouvelables ;
- De production d'hydrogène renouvelable ou bas-carbone ;
- De cogénération ou de récupération d'énergie provenant d'installations visant l'alimentation d'un réseau de chaleur lorsque ces nouvelles installations se traduisent par une économie d'énergie et une réduction des pollu-

tions atmosphériques. Et ce, pour l'implantation sur le seul périmètre des bâtiments, ouvrages et terrains de Dinan Agglomération, qu'il en soit propriétaire ou affectataire » ; À compter également du 1^{er} octobre 2023.

- Il approuve ainsi la modification des statuts s'y rapportant et devant faire l'objet d'un arrêté préfectoral et autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce transfert.

• 2^e Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin-versant de l'Arguenon dit « PAPI de travaux » :

son financement et de sa mise en œuvre pour la période 2024 - 2029

Suite aux inondations de 2014 sur le bassin-versant de l'Arguenon, notamment dans les communes de Plancoët et Jugon-Lacs Commune Nouvelle, et à l'initiative de M. le Sous-Préfet de Dinan, les collectivités du bassin-versant ont décidé, d'une part, de mettre en place un PAPI sur le bassin-versant de l'Arguenon, qui reprend notamment les mesures du volet inondation du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye approuvé en avril 2014, et d'autre part, de confier le portage et la coordination du PAPI au SMAP (Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre).

Par ailleurs, si le SMAP peut légitimement assurer le portage du PAPI, en revanche, il n'a pas pour vocation de se substituer aux maîtres d'ouvrage existants. La mise en œuvre du PAPI Arguenon a débuté en 2017, et s'achèvera au 31 décembre 2023 (durée de 7 ans au total).

Le 17 novembre 2022, le Comité du Pilotage (COPIL) du PAPI a décidé de poursuivre la démarche, et de déposer un nouveau programme, dit PAPI « de travaux », élaboré en concertation, qui débuterait idéalement au 1^{er} janvier 2024, et s'achèverait fin 2029 (durée de 6 ans).

Le 28 février 2023, le COPIL a validé le projet de PAPI « de travaux », et son dépôt en avril à M. le Préfet des Côtes d'Armor, en vue d'une instruction par les services de l'État et les différentes instances de suivi. Suite à la labellisation du PAPI qui devrait se faire au dernier trimestre 2023, une convention cadre entre l'État, les maîtres d'ouvrage, les financeurs et les partenaires (CLE du SAGE Arguenon-Fresnaye, SDAEP22, communes, etc.) serait signée, préalablement à la mise en œuvre des actions et à l'obtention des financements.

Les actions du PAPI « de travaux » 2024-2029 sont réparties en huit axes :

- 1) Personnel dédié à l'animation et au suivi de la mise en œuvre des actions du PAPI ;
- 2) Amélioration de la connais-



Les brèves du Conseil Municipal du 25 juin 2023 (suite)

- sance et de la conscience du risque ;
- 3) Surveillance, prévision des crues et des inondations ;
 - 4) Alerte et gestion de crise ;
 - 5) Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme ;
 - 6) Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ;
 - 7) Ralentissement des écoulements ;
 - 8) Gestion des ouvrages de protection hydrauliques.
- Soit, au total, 32 actions, pour un montant total prévisionnel de 2 695 600 € TTC.

Les maîtres d'ouvrage sont : 2 EPCI (Dinan Agglomération, Lamballe Terre&Mer), 4 communes (Bourseul, Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle, Saint-Lormel, Plancoët), les propriétaires privés de biens d'habitations et de commerces (de - de 20 salariés) et le SMAP. Les actions en cofinancement par la commune de Saint-Lormel sont, sur 6 ans :

- Action V-01 : « Diagnostics de vulnérabilité des biens à usage mixte ou à usage d'habitation », d'un montant total de 60 000 € TTC, avec 15% à la charge de la commune de Saint-Lormel (uniquement pour les diagnostics réalisés sur son territoire), soit au maximum 9 000,00 € TTC, et 85 % de subventions publiques (51 000,00 € TTC).

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la totalité des actions prévisionnelles inscrites dans le programme d'actions de prévention des inondations « de travaux » du bassin-versant de l'Arguenon prévues sur 6 ans, pour la période 2024-2029, dont le coût prévisionnel total s'élève à environ 2 695 600 € TTC ;
- De s'engager à réaliser les actions pour lesquelles il est co-financier (listées ci-dessus), pour un montant total

de 60 000 € TTC sur 6 ans, avec un maximum de reste à charge pour la commune de Saint-Lormel de 9 000 € TTC, et un total de subventions et cofinancements publics estimés à 51 000 € TTC ;

- D'autoriser le Maire :
 - à signer la convention cadre postérieurement à la labellisation du PAPI et toutes les pièces permettant son application ;
 - à solliciter les financements publics pour les actions dont il est maître d'ouvrage,
 - et transmettre au SMAP les éléments nécessaires à l'établissement d'un bilan annuel de l'état d'avancement des actions.

• Sens de circulation rue du 4 août 1944 :

Après visite sur les lieux, la Commission propose de mettre la rue en sens unique dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, avec maintien de la priorité à la sortie.

• Budget communal : Ligne de trésorerie 2023

Afin de palier d'éventuels retards de versement de dotation, la commune a souscrit un contrat d'ouverture de crédit « ligne de trésorerie » qui pourrait permettre de débloquer un montant de 50 000 € auprès du Crédit Agricole des Côtes d'Armor. Contrat aux conditions suivantes : EURIBOR 3 mois moyenné + marge de 1 % (soit un taux de 0,612 %), commission d'engagement : 0,25 % du montant de la ligne, arrive à échéance au 1^{er} juillet 2023. Compte tenu des projets en cours, le conseil municipal

- Décide de procéder au renouvellement du contrat de crédit dit « ligne de trésorerie » mais pour un montant de 100 000 €.

- Accepte les conditions suivantes : EURIBOR 3 mois moyenné + marge de 1 % (soit un taux de 4,369 %), commission d'engagement : 0,25% du montant de la ligne. Calcul des intérêts débiteurs quotidiennement selon utilisation. Pas de commission de non utilisation.

- Autorise le Maire à signer le contrat avec le Crédit Agricole des Côtes d'Armor

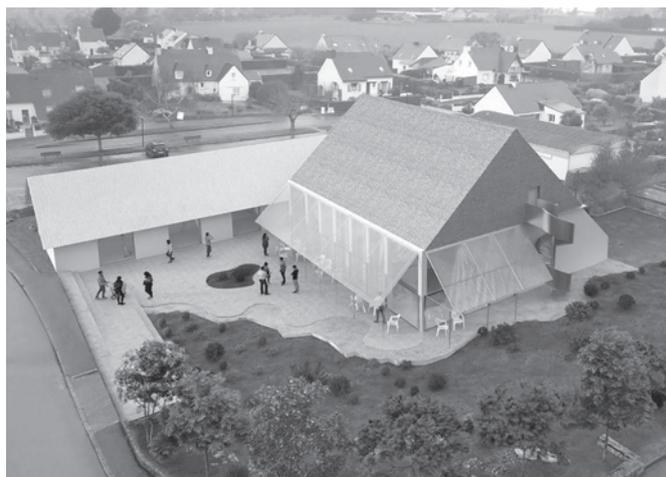
LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **CALENDRIER DES PERMANENCES DU MEDIATEUR DE JUSTICE :**

Pour tout problème de droit privé, le médiateur de justice peut vous aider.

Une fois par mois il tient une permanence sur rendez-vous de 9 h à 11 h 30 dans différentes mairies :

- Mardi 11 juillet en la mairie de Plancoët
- Mardi 25 juillet en la mairie de Ploubalay
- Mardi 8 août en la mairie de Plancoët



• Restructuration de la mairie / salle polyvalente :

Tous les lots sont maintenant attribués. Les marchés vont être signés et notifiés aux entreprises retenues. Une première rencontre avec le cabinet d'architectes et les entreprises retenues en vue de la programmation du chantier a eu lieu le 14 juin.

• Lotissement "Le courtil St-Pierre" :

L'appel d'offres en vue des travaux est en cours.

• Vie scolaire :

Le dernier conseil d'école a eu lieu mardi 21/06. L'effectif global annoncé pour l'année scolaire prochaine reste stable (43 à St Lormel et 47 à Créhen).

La séance est levée à 23h25.

• Prochain conseil municipal :

jeudi 20 juillet 2023 à 20h
Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est téléchargeable sur notre site web : www.saint-lormel.fr et est disponible en mairie ■

**LES INFOS
DE LA MAIRIE**

→ **DINAN**
AGGLOMÉRATION :
DES NAVETTES
ESTIVALES
GRATUITES

Dinan Agglomération
déploie, depuis 2019,
des navettes estivales
gratuites à destination
du littoral, de Dinan et
de la Base de Loisirs de
Bétineuc du 3 juillet au 3
septembre 2023.

2 circuits sont proposés, dont
un en correspondance di-
recte avec le circuit n°1, avec
pour objectifs de faciliter
les déplacements sur notre
territoire et de permettre
au plus grand nombre de
le découvrir.

Accessibles aux personnes
à mobilité réduite (PMR),
les navettes sont aussi
équipées de porte-vélos. Ce
service vient compléter l'offre
BreizhGo déjà existante
(+ d'informations sur
www.breizhgo.bzh).

• **Circuit n°1 : Dinan < >**
Sables-d'Or-les-Pins
(Fréhel) : les mardis, jeu-
dis, samedis et dimanches
avec 1 arrêt à la gare de
Plancoët.

Infos et réservations : Vous
souhaitez embarquer votre
vélo avec vous lors de votre
trajet ? Les navettes sont
équipées de porte-vélos.
N'oubliez pas de réserver
votre emplacement avant
votre trajet au
02 96 68 31 39 du lundi au
vendredi de 8h à 17h.

LYCÉES PUBLICS BRETONS : tarification accessible et solidaire de la restauration et de l'hébergement

Depuis la rentrée 2022, pour plus de solidarité entre les lycées et les familles, et pour favoriser le bien-manger, la Région Bretagne propose une tarification accessible et solidaire pour la restauration et l'hébergement dans les lycées publics bretons.

Ainsi, une grille de 6 tarifs harmonisés, basée sur les ressources financières des foyers, a été définie. En prenant à sa charge 43 à 66 % du coût d'un repas affiché à 8€, la Région propose un repas complet et équilibré à partir de 2,70€ aux familles.

QUI EST CONCERNÉ ?

Toutes les familles dont l'un des enfants est lycéen(ne), apprenti(e) ou étudiant(e)

dans un lycée public ou élève dans un établissement régional d'enseignement adapté (EREA) breton sont concernées par cette inscription.

INSCRIPTION INDISPENSABLE

Il est indispensable de s'inscrire chaque année en ligne pour bénéficier des tarifs. Sans inscription de la part des familles, c'est le tarif maximum qui sera appliqué.

Attention, l'inscription à la tarification ne dispense pas les familles de l'inscription à la restauration et/ou à l'hébergement auprès de leur lycée.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

- <https://www.bretagne.bzh/tarification-regionale-2023>
- Tél. : 02 23 20 60 00 de 9h à 18h du lundi au vendredi
- Par mail : tarification.lycee@bretagne.bzh

Nos boîtes à livres :



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un système d'emprunt et d'échange de livres, totalement gratuit et sans contrainte, disponible 24 h sur 24.

À QUOI ÇA SERT ?

À ce que nos livres aient plusieurs vies, à encourager la lecture, à partager ses goûts



littéraires et à créer du lien en toute simplicité !

COMMENT ÇA MARCHE ?

J'emprunte un livre ou un magazine puis le remets en place après l'avoir lu pour que d'autres puissent en profiter ou je le remplace par un ou plusieurs autres livres. Bien sûr, ces ouvrages ne

doivent pas être réservés à un public averti et s'adressent au plus grand nombre, petits et grands.

Il est rappelé que cette initiative est fondée sur le civisme et le partage, merci de prendre soin des lieux pour le plaisir de tous et de ne pas oublier le principe « Déposez, empruntez, lisez ». Excellente lecture !



Des nouvelles **des écoles** Saint-Lormel /Créhen



Une belle fin d'année à Saint-Lormel

Cette période fut très faste et passée rapidement. Le principal projet tenait à cœur aux enfants puisqu'il s'agit du spectacle de fin d'année, plus précisément de la restitution du projet musique qui a duré toute l'année. Ce spectacle a été un travail de longue haleine. Des productions visuelles qui ont été réalisées au cours de l'année étaient disposées durant ce spectacle. Les enfants se sont entraînés deux fois en répétition générale avec les grands de Créhen, puis ont fait leur première représentation sur scène

devant un public ! Les élèves ont adoré, ils ont travaillé dur et ça s'est vu !

Nous les remercions de leur investissement dans le temps et du travail fourni pendant toute cette année scolaire. Nous remercions encore la présence des parents pour les encourager. Nous remercions les mairies de nous avoir mis à disposition la salle de spectacle.

Pendant cette période en parallèle les élèves de la classe des grands ont pu profiter d'un cycle Balle au pied au soccer de Saint-Lormel pendant 5 séances avec un animateur diplômé.

→ INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

Les nouvelles inscriptions à l'école pour l'année 2023-2024 se font en mairie.

Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.

Pendant les vacances scolaires l'école est fermée, pour les inscriptions ne pas hésiter à contacter la mairie de St-Lormel. Les inscriptions seront valides pour la rentrée 2023-2024.

Vivre avec le soleil en Bretagne !

Aussi surprenant que cela puisse paraître la BRETAGNE est la région de France qui enregistre le plus grand nombre de cas de cancers de la peau. En matière de protection solaire, c'est dès l'enfance qu'il faut agir ! Il est donc primordial de promouvoir « l'éducation solaire ».

LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE DE PRÉVENTION SOLAIRE

Les CPAM, la Direction régionale du service médical et les MSA de Bretagne ont lancé depuis 2022 une campagne de prévention solaire ALERTE BREIZH. La priorité de cette campagne est de modifier les comportements des parents des jeunes enfants en

matière de protection solaire par l'adoption des 5 gestes protecteurs tout en leur faisant prendre conscience du risque UV.

PLAN NATIONAL CANICULE

Recensement à titre préventif. **N'oubliez pas de vous inscrire !**

Afin de disposer de la liste des personnes susceptibles de nécessiter l'intervention des services sociaux et sanitaires en cas de canicule et de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, merci de

vous inscrire sur le registre nominatif tenu en mairie en retournant le document inséré dans le Réveil précédent ou en contactant la mairie.



LES INFOS DE LA MAIRIE

→ LE GRAND FORUM DES ASSOCIATIONS

La 11^e édition du Grand Forum aura lieu le samedi 9 septembre 2023 de 10h à 17h à la salle omnisports de Plancoët.

NOUVEAU ! Cette année le Grand Forum lance son site internet pour vous donner toutes les infos pratiques de l'évènement et pour retrouver toute l'offre associative des 18 communes des secteurs Plancoët et Plélan (plus de 300 associations répertoriées !). RDV sur : <https://grandforum-plancoet-plelan.fr>
Contact : 06 73 61 50 07
forum-associations@orange.fr
<https://grandforum-plancoet-plelan.fr>



VIE COMMUNALE : associations et entreprises



AMICALE LAIQUE :

• Fête champêtre

La Fête Champêtre qui s'est déroulée le dimanche 18 juin dernier a réuni de nombreux enfants entourés de leurs familles, amis. Après la présentation du spectacle organisé par les enseignants, de nombreuses animations étaient proposées avec notamment un parcours avec les pompiers, des balades à Poneys, des initiations de Cornhole, l'incontournable pêche à la ligne, la tombola... Enfants et adultes ont passé un agréable moment en présence de la fanfare de rue "La Fan'falaïse" qui a assuré l'animation musicale. Cette journée n'aurait pu avoir lieu sans les enseignants, les enfants, les parents d'élèves, les Mairies, ainsi que tous les bénévoles... Nous les remercions à nouveau.

COMITÉ DES FETES :

• Vide grenier du 14 juillet :

Traditionnel vide grenier du 14 juillet autour de l'église et sur le terrain de football. Buvette et restauration snack sur place. Exposants : réservation en cours

(il reste quelques places !), 7€ / emplacement. + d'INFOS au 07 83 39 78 19

Amicale des anciens combattants :

Le dimanche 6 août 2023 :

Commémoration de la Libération de la Commune du 4 août 1944

- 11h15: RDV au Vieux Bourg
- 11h30: rassemblement devant la stèle des 2 résistants morts pour la France, dépôt de gerbe, minute de silence, discours.
- Apéritif champêtre offert par la mairie.

LORMELIMELO

• Lancement du projet boîte aux lettres

Comment créer du lien ? Voilà un des objectifs prioritaires de l'association LORMELIMELO.

Il nous est venu l'idée d'un projet « BOITES AUX LETTRES » qui peut créer une cohésion autour d'un projet commun, différencier notre Commune, l'animer et créer un attrait. Notre commune, très

étendue (le bourg, les hameaux, la zone artisanale des Vergers de l'Arguenon, la zone résidentielle et commerciale jouxtant Hyper U,) peut ainsi y retrouver une identité. Et surtout laisser libre cours à l'imagination et la créativité de chacun.

LE PROJET : Décorer sa boîte aux lettres. **QUAND :** Dès maintenant, et pas de date limite, ce projet s'inscrivant dans la durée.

QUI : Particulier, entreprise, boîte aux lettres individuelle ou collective, collectivité, etc...

COMMENT : L'utilisation de tout matériau est permise (bois, récup de matériel, fer, plastique etc..). A noter que ce projet n'étant pas éphémère, prévoir un matériau qui dure dans le temps. Il faut cependant que le projet intègre une boîte aux lettres aux normes règlementaires de la Poste.

J'AI UNE IDEE MAIS JE NE SAIS PAS BRICOLER : Ce projet est aussi basé sur l'entraide. Vous avez une idée, mais pas le matériel ou les outils nécessaires. C'est le moment de faire appel au voisinage, à l'association qui peut vous mettre en lien.

JE SUIS BRICOLEUR ET JE ME PROPOSE D'AIDER : Vous acceptez de donner un coup de main sur un projet ? Manifestez-vous auprès de l'association.

VOS CREATIONS : Les photos de vos créations seront affichées sur un panneau au fur et à mesure.

BESOIN D'IDEES : Consultez :

<https://www.youtube.com/watch?v=FtRn5TtWin4>

<https://www.grandouestinsolite.fr/293-45-loiret-saint-martin-d-abbat--le-village-des-boites-aux-lettres.html>

https://www.loiretbalades.fr/fr/diffusio/circuit/boites-aux-lettres-personnalisees_TFO-CIR68155

ASSOCIATION LORMELIMELO - Contact : 06 73 36 53 36

SOINS NATUREL ET BIEN-ETRE A SAINT-LORMEL.

Vous pouvez désormais profiter d'un moment de détente et de soins naturels 100% Lormelois.

Alexandra Portail, Naturopathe et Réflexologue vous accueille dans son cabinet partagé situé au 92 Le Bouillon, 22130 Saint Lormel pour des soins de réflexologie plantaire.

Contact : 06 20 31 23 33
alexandraportail@hygiene2vie.fr
www.hygiene2vie.fr

Fête de St Lunaire : le dimanche 9 juillet 2023 à 10h30.

Messe à l'église du Vieux bourg suivie du verre de l'amitié.

ÉCURIES DE L'ARGUENON

Une bien jolie rencontre inclusive pour créer du lien a eu lieu le 12 juin dernier.

Dans le cadre d'un projet mené par Noham Collet en formation à St Malo et bien encadrés par Pauline et Jade BOUGUIER formées notamment à l'encadrement Equi Handi, des jeunes handicapés et des personnes âgées ont été réunis dans la joie et la bonne humeur pour un moment de partage intergénérationnel autour des poneys.

Vous aussi si vous souhaitez découvrir l'équitation, n'hésitez pas venir le 10 septembre aux portes ouvertes des écuries lormeloises aux Villes Joies où Fidji, Caramel et bien d'autres vous attendent. Entrée libre. Démonstrations diverses. Initiation gratuite pour les enfants. Espace pique-nique, buvette, crêpes maison.